

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 h, en séance publique présidée par Madame Brigitte BRESC, maire

Présents : Brigitte BRESC, Dominique AIPERTO, Marie Noëlle DEL AMO, Marc FLURI , Ange FRACASSI, Stéphane PETRI, Jean Pierre PIOLAT, Christian PRADIER, Christine SIC.

Le quorum étant réuni,

Jean Pierre PIOLAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 Février 2017 :

Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'a été formulée avant la réunion du conseil municipal du 17 02 2017, ni en séance, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. MN. Del Amo demande à ce que soit notée la raison du vote contre ou de l'abstention.

2°- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014:

Décision N°06/2017 en date du 07/03/2017 : Contrat avec la société monétique et communication relatif à la maintenance des équipements de la procédure des procès verbaux électroniques

Décision N° 07/2017 en date du 08/03/2017 : Renouvellement de la concession trentenaire n° 39 dans le cimetière communal à Madame BRUYERE Antoinette

Décision N° 08/2017 en date du 08/03/2017 : Renouvellement de concession trentenaire n° 42 à Madame GARNIER Josette

3°- Approbation du Compte administratif de la Commune pour l'exercice 2016:

Madame le Maire explique que lors d'un conseil préparatoire avec les élus, des explications ont été données et présente donc par chapitre les grandes lignes du compte administratif. Le fonctionnement s'équilibre malgré les baisses de dotations et le peu de ressources, (pas de coupes de bois cette année encore). C'est donc une gestion raisonnée des dépenses, ce qui donne un budget équilibré légèrement déficitaire, -2830 € soit 0,004 %. Avec le résultat de la section d'investissement, le résultat du compte administratif de l'exercice est de +9672 €. Le Maire rappelle les opérations d'équipements engagées:

: travaux d'urgence Eglise et chapelle des blancs, sécurisation de l'aire de stationnement des Ciapere, fenêtres de l'Ecole, cuisine dans la salle des fêtes, signalétique, éclairage public, aménagement intérieur mairie,

Résultat de l'exercice 2016

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section de fonctionnement	671 663,55 €	668 833,50€	- 2 830,05 €
Section d'investissement	133 456,66 €	145 979,46€	+12 522,80€
Résultat de l'exercice 2016			+9692,75€

En tenant compte de l'affectation du résultat du CCAS 2016, -183,31€le résultat de clôture de l'exercice 2016 est le suivant

Fonctionnement 534 689,72€+Investissement 21 434,57€ Total : **556 124,29€**

A ce point là de la réunion MN Del Amo annonce qu'elle n'a pas eu les éléments suffisamment à l'avance, n'a pas pu participer à la réunion préparatoire et donc qu'elle votera "contre" pour tout ce qui concerne les comptes et budgets. Le Maire lui réplique, qu'un budget ne se prépare pas le jour du Conseil et qu'elle peut venir quand elle le souhaite prendre les éléments et que le Maire est à sa disposition pour fournir les explications voulues, Le Maire coupe court et demande de passer au vote

Puis le Maire quitte la salle, le premier adjoint fait voter le compte administratif

Vote pour : 9 Contre 1 MN. Del Amo

De retour à sa place, le Maire fait constater l'exacte conformité du **compte de gestion** de la Trésorière principale, qui est adopté de la même façon :

Pour 9, Contre 1 MN. Del Amo qui déclare ne pas avoir eu de compte de gestion, ce qui est étonnant puisque ce document était joint aux documents fournis aux élus.

Affectation du résultat de l'exercice 2016:

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement antérieur reporté, 537 703,08 € et des restes à réaliser d'investissement et de son besoin de financement, l'affectation des résultats proposée est la suivante : 25 040,04 € au 1068 en recettes d'investissement et un report en fonctionnement de 509 649,68 €.

Madame le Maire procède au vote : l'affectation du résultat est approuvée :

Vote pour 9 , contre 1 MN. Del Amo

4°- Approbation du compte administratif eau et assainissement pour l'exercice 2016

De la même façon madame le Maire expose les grandes lignes du compte administratif eau et assainissement pour l'exercice 2016

Résultat de l'exercice 2016

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section d'exploitation	96 127,08	90 553,93 €	-5 573,15 €
Section d'investissement	36 738,39 €	51 413,98 €	14 675,59€
Résultat exercice 2016			9 102,44 €

Compte tenu du report en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice est de **405 221,85 €**

Puis madame le Maire quitte la salle, le premier adjoint fait voter le compte administratif eau et assainissement pour l'année 2016 qui est voté comme suit

Vote pour : 09,contre 1 MN Del Amo

De retour à sa place, le Maire fait constater l'exacte conformité du **Compte de Gestion** de la Trésorière principale, qui est adopté : Vote pour 9, contre 1 Mndel Amo

Affectation du Résultat de l'exercice 2016

Le résultat à affecter, compte tenu du report de l'excédent antérieur, est de 331 977,73 € L'affectation du résultat se fera comme suit : pour 21 673,64 € en réserves en investissement et pour 310 304,09 € en report d'exploitation

Madame le Maire procède au vote : l'affectation du résultat est approuvée :

Vote Pour 9 , Contre 1 MN Del Amo

5°- Vote des taux de contributions directes :

Madame le Maire explique qu'il faudrait envisager pour l'année prochaine une véritable étude des taux et des bases avec un fiscaliste pour prévoir , si le tassement des dotations continue, d'obtenir des recettes supplémentaires et ne pas réduire notre budget.

MN Del Amo dit que dans certaines communes il a été voté des taxes sur les biens vacants et qu'au lieu de prévoir l'augmentation des impôts on pourrait étudier cette possibilité.

NB : cette proposition est curieuse , si les biens sont vacants c'est qu'ils n'ont pas de propriétaires connus ...donc difficile à taxer!

Le Maire propose de laisser les taux actuels qui restent les suivants :

Taxe d'habitation	13,49 %	80 994€
Foncier bâti	8,84 %	33 804€
Foncier non bâti	44, 73 %	9 393 €
Produit fiscal attendu		124 191 €

Les taux sont adoptés à l'unanimité

6°- Tarifs de l'eau et l'assainissement

La redevance pour pollution domestique que la commune perçoit pour l'Agence de l'eau reste identique à 2015, soit 0,29€/m3, et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte passe de 0,0155€/m3 à 0,16€/m3 .D'autre part, les tarifs avaient été augmentés l'année dernière .

Madame le Maire propose de laisser les tarifs de l'eau et assainissement inchangés en reconduisant les tarifs suivants :

Branchement d'eau :: 77,25 €
Branchement assainissement : 46,35€
Robinet supplémentaire : 3,10€

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces tarifs pour l'année 2017

7°- Subventions aux associations :

Jean Pierre Piolat présente le projet d'attribution des subventions aux associations accordées suivant le tableau ci-dessous. Toutes les associations qui ont demandé ont obtenu une subvention.

Les subventions sont accordées comme suit :

Amicale des Sapeurs Pompiers :	250.00 €
CAVIGAL NICE SPORTS :	250.00 €
Association Spirale Entr'aide et service :	500.00 €
Association « les fioretti » :	750.00 €
Association Signes :	700.00 €
Coopérative scolaire école de Saorge :	300.00 €
Comité des Fêtes de SAORGE :	850.00 €
Secours populaire français :	200.00 €
Amis de la musique à Saorge :	1000.00 €
Amis du rail azuréen :	100.00 €
La Boule Saorgienne :	400.00 €
Association sportive de la Roya (football) :	300.00 €

DIT que le montant total de 5600 € est inscrit au budget de la commune (compte 6574).

Compte tenu de la dissolution de l'ADTRB, de l'OMATPS, et que 2 associations n'ont pas demandé de subvention : l'APE (parents d'élèves) et l'APA (chataigneraie)

Madame le Maire procède au vote.

Jean Pierre Piolat et Dominique Aiperto ne prennent pas part au vote, étant membres du bureau d'associations concernées.

Le budget accordé aux associations a été adopté : Vote pour 8

8°- Vote du Budget de la Commune 2017

Après avoir exposé les grandes lignes du Budget de la commune pour l'année 2017 en intégrant l'affectation du résultat, en expliquant surtout les restes à réaliser et les projets nouveaux en section d'investissement : la réalisation de la cabane pastorale, l'étude du Parking de la Madone, le Plan Alcotra, les achats de matériel, les travaux de voirie prévus dans le cadre de la Dotation Cantonale
Madame le Maire propose le budget suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 070 065,68€	1 070 065,68 €
Section d'investissement	240 089,74€	240 089,74 €

Le budget primitif de la commune pour 2017 est adopté . Pour 9 Contre 1 MN Del Amo

9°- Vote du Budget 2017 eau et assainissement

Après avoir exposé les grandes lignes du Budget Eau et Assainissement pour l'année 2017 en intégrant l'affectation du résultat, en expliquant surtout les projets restants en section d'investissement

Travaux d'amélioration de la station d'épuration : pose d'un dégrilleur (avec panneau solaire),
Installation d'une station de comptage général sur l'alimentation du réservoir et sur la distribution,
Installation d'un stabilisateur de pression pour la sécurisation et la régulation de la canalisation d'approvisionnement d'eau

Madame le Maire propose le budget suivant

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	134 998,80€	394 802,29€
Section d'investissement	136 225,15€	136 225,15€

Le budget 2017 eau et assainissement est adopté : Pour 9, Contre 1 MN Del Amo

10°- Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT)

Le Maire rappelle le travail de cette commission.

Suite au transfert de la compétence promotion du Tourisme à la CARF, le rapport de la CLECT définitif du 2 mars a obtenu l'avis favorable des membres. Le montant annuel de transfert de charges pour Saorge était de 35 262 €; Celui-ci a été réévalué en tenant compte de 7468 € en ce qui concerne la promotion du tourisme et 1605 € pour le SITV(Syndicat Intercommunal Télévision).L'attribution de compensation annuelle attribuée à la commune de la commune de Saorge s'élèvera à compter de 2017 à 26 189€

Chaque commune doit approuver le rapport de cette commission.

Le rapport de la CLECT est adopté à l'unanimité.

11°-Plans de financement pour réalisations d'opérations d'équipement.

Madame le Maire présente les plans de financement suivants pour les opérations prévues au budget.

1.Les travaux sur le réseau de l'Eau

:

Messieurs Petri et Fracassi expliquent le bien fondé de ces nouveaux travaux pour la régulation du débit d'eau entre le réservoir de Maurion et celui du village et la sécurisation de la canalisation

Le Plan de financement pour les travaux de régulation est prévu comme suit :

Montant hors taxes de l'opération	18 719,38 €
Subvention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (50 %)	9 359,69 €
Subvention du Conseil Départemental des Alpes Maritimes (30 %)	5 615,81 €
Part de la commune	3 743,88 € + TVA

Vote Pour :9 Abstention : MN Del AMO 1

2.Travaux de Voirie dans le cadre de la Dotation cantonale

Il s'agit de continuer de sécuriser l'ensemble montée du cimetière Ciapere, Saorge Ouest

*entreprendre une troisième tranche d'éclairage public en haut du village vers le cimetière, en continuité: fourniture et pose de 3 ensembles lanternes

Montant de l'opération	8 867,56 € HT
Conseil Départemental : 70%	6 207,29 €
Part communale	2 660,27 € (+ la TVA)

Vote Pour : 9 Abstention :1 MN Del Amo

*de terminer la sécurisation du talus surplombant le parking des Ciapere par la pose de caissons en béton vibré

Montant de l'opération	4 179,00 € HT
Conseil Départemental 70 %	2 925,30 €
Part communale	1 253,70 € (+ TVA)

Vote : Pour 9 Abstention : 1 MN Del Amo

*de mettre en place à proximité du transformateur un coffret électrique de protection des candélabres

Montant de l'opération	1 547,50 € HT
Conseil Départemental : 70%	1 083,25 €
Part communale	464,25 € (+ la TVA)

Vote : Pour 9 Abstention : 1 MN Del Amo

Sur ces plans de financement MN Del Amo s'abstient parce qu'elle dit ne pas avoir assez d'éléments.

12° Délibération relative à la pose des compteurs « LINKY »

Le Conseil Municipal avait pris le 15 avril 2016 une délibération s'opposant à la pose des compteurs Linky

Par courrier du 15 mars 2017, le préfet des Alpes maritimes demande au conseil municipal de rapporter sa délibération sous peine de comparaître devant le Tribunal Administratif, le conseil municipal n'étant pas compétent en la matière, seul, le maire de la Commune officier de police, peut prendre un arrêté contre la pose des compteurs Linky.

Le maire propose de rapporter la délibération pour être en conformité avec la loi

Mr Piolat dit qu'on doit entendre la demande d'une partie de la population et dit qu'il votera le rapport de la délibération si le Maire, comme elle l'avait proposé, adresse un courrier à la présidente de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), attirant son attention sur le fait que ces compteurs porteraient atteinte aux libertés individuelles en transmettant des données personnelles, et prenne un arrêté d'interdiction de pose de compteurs Linky jusqu'au rapport de cette commission.

Le Conseil municipal vote pour rapporter la délibération du 15 avril 2016

Pour 8 et 2 Contre : MN Del Amo et Marc Fluri. (Qui préfèrent garder la délibération prise, affirmant que le préfet n'attaquerait pas au TA.)

13° Tableau des effectifs

Les services Techniques bénéficient depuis 2 ans de 2 emplois en CAE (emplois aidés).

Ces 2 agents arrivent en fin de contrat et la question se pose de pérenniser leur emploi, ou non.

Pour pouvoir avoir la possibilité de pérenniser leur emploi, il faut créer 2 postes d'adjoints techniques 2ème classe. un temps complet et un temps non complet de 24 h (pour l'entretien des bâtiments).

Une fois créés, les postes peuvent être occupés ou non. Ces emplois sont utiles pour la commune.

Après discussion sur l'utilité de ces emplois, la possibilité de faire appel à un prestataire de services, ou sur leur remplacement par d'autres emplois précaires..

La proposition du Maire est la suivante :

Créer 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe

1 à temps complet et 1 à temps non complet de 24 h

Le Conseil vote : 9 pour 1 Abstention : MN Del Amo : dit émettre un doute sur la capacité financière de la commune pour des embauches supplémentaires.

14° Plan Forêt ONF

L'ONF qui est le gestionnaire de la forêt communale, révisé son plan d'aménagement périodiquement. Le conseil municipal doit prendre une nouvelle délibération pour entériner la nouvelle surface proposée qui tient compte de légères erreurs de petites parcelles non incluses et d'une erreur de calcul sur une parcelle plus importante. Le nouveau Plan d'aménagement de la Forêt communale passe de 4726,0196 ha relevant du régime forestier à 4 647,0323ha

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adoption de ce nouveau Plan d'aménagement

15°- Informations diverses :

Le Maire fait part d'une lettre signée par tous les élus de la Vallée pour demander expressément une réunion avec le Préfet, le Conseil Départemental, les maires de la Roya, la CARF pour la limitation du trafic des camions dans la Vallée.

Le Maire évoque le début des travaux sur la ligne Breil-Tende. Dominique AIPERTO précise qu'en principe les travaux doivent débiter en septembre pour 6 mois. Le Maire précise que pendant les travaux il y aura des bus de substitution et dit qu'il nous faut veiller à ce que le trafic ferroviaire reprenne ensuite réellement...

Aucun membre du Conseil ne désirant intervenir, le Maire lève la séance à 19 h 46 et suivant l'habitude invite l'assistance à s'exprimer librement.

.....

Pour Procès-verbal de séance, le secrétaire : Jean Pierre PIOLAT

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESCE

Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

AIPERTO Dominique,

DEL AMO Marie Noëlle,

FRACASSI Ange

FLURI Marc

GIOANNI Roger

PETRI Stéphane

PRADIER Christian

SIC Christine




